

DAFPIC/20-844-16 du 02/03/2020

RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Références : Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990) - Note de Service n° 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n° 25 du 21 juin 1990)

Destinataires : Messieurs les Présidents d'université - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré - Monsieur le Directeur de l'ESPE - Monsieur le Délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) - Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN) - Pour information : Monsieur le Doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA- IPR) - Madame le Doyen des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) - Monsieur le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)

Dossier suivi par : Mme KASPAR, conseillère en formation continue - Tel : 04 42 93 88 70 - E-mail : ce.dafpic@ac-aix-marseille.fr

La procédure de recrutement de conseillers en formation continue (CFC) de l'académie d'Aix – Marseille pour l'année scolaire 2020-2021 est lancée.

Fonction principale :

Le conseiller en formation continue est chargé de développer les activités de formation professionnelle et d'apprentissage au sein du réseau des Greta-CFA.

Pour information, les personnels intéressés sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- la notice d'information sur les fonctions de CFC et les modalités de recrutement
- le référentiel générique des fonctions du conseiller en formation continue.

Ils sont téléchargeables depuis le site www.gretanet.com
(onglet « le GRETA recrute »)

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie du diplôme le plus élevé et de la fiche de candidature **jointe en annexe** sont à retourner par courrier à :

Monsieur Claude GARNIER
Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
Rectorat - DAFPIC - Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Ou par courriel au : ce.dafpic@ac-aix-marseille.fr

Clôture de la réception des dossiers de candidature : le 24 avril 2020 au rectorat (DAFPIC).

Une réunion d'information à destination des personnels de l'académie (inscription par mail fabienne.kaspar@ac-aix-marseille.fr) se tiendra le mercredi 25 mars 2020 - de 14h30 à 16h00 – au Rectorat - place Lucien Paye - Aix-en-Provence.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**RECRUTEMENT DES CONSEILLERS EN
FORMATION CONTINUE**
Année scolaire 2020-2021

Date limite de réception des dossiers de candidature le :
24 avril 2020 à 16h

PHOTO
(Facultatif)

Mme M. Nom : Prénom : Né(e) le : (facultatif)
Commune de résidence : Tel mobile :
E-mail : @

Diplôme le plus élevé (Intitulé précis):

Année d'obtention : Niveau : Bac +5 et > Bac +4 Bac +3

Avez-vous le permis de conduire et un véhicule personnel ? OUI NON

Situation du candidat

- Education Nationale
 Fonction publique hors E N
 Autre – Précisez :

Employeur :

Ville :

Fonction occupée :

Si enseignant, discipline :

Titulaire Contractuel

Historique des expériences professionnelles

Début	Fin	Fonction	Employeur	Quotité
<i>Exemple :</i> 01/09/2001	30/06/2009	Enseignant en LP	LP le Chatelier- Marseille	100%

Nombre total d'années d'expérience professionnelle :

Etes-vous candidat CFC dans plusieurs académies? OUI lesquelles ? (classement en fonction de vos vœux) NON

1

2

3

Limitez-vous votre candidature à certains départements de l'académie ? NON OUI, lesquels :

Date de la demande :

Signature :

Pour les personnels de l'Éducation nationale (hors conseillers en formation continue)

Avis du chef d'établissement :

Date et signature :

Avis de l'inspecteur de circonscription pour les personnels du 1er degré ou de l'inspecteur de spécialité pour les personnels du 2nd degré :

Date et signature :

Pour les conseillers en formation continue dans une autre académie

Avis du délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue ou du délégué académique à la formation continue:

Date et signature :